

De son côté le syndicat s'est engagé à souscrire 1,000,000 d'actions ordinaires de la catégorie A de la compagnie, à raison de \$1 l'action.

(19) On résolut d'approuver ce plan d'accord et d'y souscrire au nom de la compagnie.

(20) Les membres suivants du conseil d'administration assistaient à cette assemblée: MM. O.-F. Howe et D.-K. McTavish, avocats d'Ottawa, ainsi que Mlles Belle Fraser, Lila Brennant, Edythe-H. O'Malley, Bessie Conniffe, Lillian Dell, Elsie-M. Burritt, Gwen Gunderson, Kathleen Harvey et Mary-H. Kelly, sténographes, toutes de la ville d'Ottawa.

(21) A cette même assemblée, tel qu'il ressort du procès verbal, on autorisa la conclusion entre la *Beauharnois Power Corporation Limited*, d'une part, et Newman, Sweezey & Company, d'autre part, d'un protêt d'accord comportant la création et l'émission de \$30,000,000 de titres à 6 p. 100 à nantissement, comportant amortissement et la vente à *Newman, Sweezey & Company* et à la *Dominion Securities Corporation* de ces titres en même temps que 770,000 actions ordinaires de la catégorie "A" de la compagnie, au prix de \$27,000,000 et les intérêts courus desdits titres.

Les actionnaires réunis en assemblée le même jour et au même lieu ratifièrent ensuite cet accord, les directeurs précités formant la totalité des actionnaires et étant tous présents.

(22) Les accords furent dans la suite mis à exécution et souscrits. La dissolution du *Beauharnois Power Syndicate* fut consommée, le 17 décembre 1929, son actif tangible se composant alors des souscriptions versées, soit \$1,561,000 pour les deux syndicats. Ce montant comprend les comptes en souffrance des souscriptions que l'on a défalquées, lors du règlement définitif, de ce qui revenait à chaque membre, ainsi que \$20,000 d'unités au pair remises à Robert en guise de rémunération partielle des droits des Robert.

(23) On peut indiquer ainsi qu'il suit la rémunération tangible reçue en échange des 25,000 parts bénéficiaires du *Beauharnois Power Syndicate*:

Détails	Parts bénéficiaires	Montant
		\$
Emises en faveur des membres du syndicat de Beauharnois pour l'acquisition de l'entreprise de ce syndicat.....	10,000	261,000
Emises contre une rémunération en espèces.....	13,000	1,300,000
Emises pour le capital-actions de la <i>Sterling Industrial Corporation Ltd.</i>	2,000
Total.....	25,000	1,561,000

Pour plus d'exactitude, il conviendrait peut-être de faire observer que le montant ci-dessus comprend les \$20,000 des 200 parts bénéficiaires acquittées du *Beauharnois Power Syndicate*, émises à la succession Robert, en rémunération partielle de l'achat des actions de la *Beauharnois Light, Heat & Power Co.*

(24) Il résulte de l'accord précité que les membres du syndicat reçoivent pour chaque part bénéficiaire \$150 plus 40 actions de la catégorie "A" de la *Beauharnois Power Corporation Ltd.*, auxquelles les livres donnent une valeur de \$1 chacune; ces actions ont atteint sur le marché un cours maximum de \$17 et un cours minimum de \$4.

(25) Sur la base précitée, les bénéfices nets en espèces qu'ont réalisés les membres du syndicat s'établiraient à \$2,189,000, auxquels viennent s'ajouter 1,000,000 d'actions de la catégorie "A" payées \$1,000,000 comme partie de la rémunération du transfert de l'actif du syndicat. Cette somme et des actions en vertu de l'accord intervenu avec *Newman, Sweezey & Co., Ltd.*, et la *Dominion Securities Corporation*.